



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 654 734 A5

⑤ Int. Cl. 4: A 47 C 7/32

// B 60 N 1/00

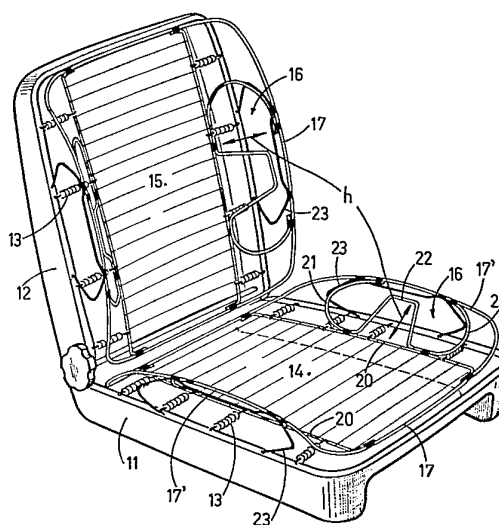
Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET** A5

<p>⑲ Numéro de la demande: 6113/83</p> <p>⑳ Date de dépôt: 14.11.1983</p> <p>㉔ Brevet délivré le: 14.03.1986</p> <p>④⑤ Fascicule du brevet publié le: 14.03.1986</p>	<p>⑦③ Titulaire(s): Youngflex S.A., Fribourg</p> <p>⑦② Inventeur(s): Hay, Donald W. A., Tring/Herts (GB)</p> <p>⑦④ Mandataire: Micheli & Cie, ingénieurs-conseils, Genève</p>
--	---

⑤④ **Siège.**

⑤⑦ Le siège, plus particulièrement destiné aux véhicules automobiles, comporte un bâti inférieur (11) et un bâti supérieur (12) auxquels sont suspendues par des ressorts (13) des surfaces portantes (14, 15) formant respectivement le fond et le dossier. Chacune de ces surfaces portantes est bordée par deux ailes de support (16, 17) situées latéralement de chaque côté de chaque surface et dans des plans faisant avec celle-ci un angle obtus, le bord extérieur de chaque aile étant relié à la surface portante par un organe ressort (21, 22) déformable dans le plan de l'aile.



REVENDEICATIONS

1. Siège, notamment pour véhicules automobiles, comportant un bâti inférieur et un bâti supérieur auxquels sont suspendues par des moyens élastiques des surfaces portantes formant respectivement le fond et le dossier, caractérisé par le fait qu'au moins une des surfaces portantes est bordée par deux ailes de support situées latéralement de chaque côté de ladite surface et dans des plans faisant avec celle-ci un angle obtus, et par le fait que le bord extérieur de chaque aile est relié à la surface portante par un organe-ressort déformable dans le plan de l'aile.

2. Siège selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le bord extérieur de l'aile de support est relié au bâti par un élément de liaison.

3. Siège selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que la surface portante est partiellement entourée d'un cadre dont les portions latérales sont relevées pour former les ailes de support.

4. Siège selon la revendication 3, caractérisé par le fait que l'organe-ressort est constitué par un fil-ressort en forme de double C.

5. Siège selon la revendication 4, caractérisé par le fait que les deux portions du fil-ressort en forme de C sont disposées face à face et sont reliées l'une à l'autre par une portion médiane en forme de U à l'envers.

6. Siège selon l'une des revendications 3 à 5, caractérisé par le fait que la surface portante est formée de fils métalliques tendus transversalement entre deux baguettes latérales et que chaque organe-ressort coopère avec l'une des portions relevées du cadre et avec l'une des baguettes limitant latéralement ladite surface portante.

La présente invention se rapporte à tous types de sièges, notamment aux sièges de véhicules automobiles, et plus particulièrement à ceux du type baquet.

On connaît déjà des sièges-baquets pour véhicules automobiles tels qu'illustrés schématiquement sur les fig. 1 et 2 du dessin annexé. Un tel siège, comme montré en perspective sur la fig. 1, se compose d'un bâti inférieur horizontal 1 et d'un bâti supérieur 2 articulé sur le premier, ces bâtis étant généralement métalliques et réalisés par des pièces embouties, des profilés ou des éléments tubulaires. Sur ces bâtis sont suspendues par des moyens élastiques, ici des ressorts 3, des surfaces portantes planes formant respectivement le fond 4 et le dossier 5 du siège, ces surfaces portantes étant généralement réalisées en fils métalliques, treillis, plaques de matière plastique, etc. En outre, pour améliorer le maintien latéral de l'utilisateur, les surfaces portantes 4, 5 d'un tel siège-baquet sont bordées latéralement d'ailes de support 6 situées dans des plans formant des angles obtus avec les surfaces portantes respectives. Plus précisément et comme illustré, les ailes 6 sont formées par une portion relevée 7' du cadre 7 étant reliée à la surface portante correspondante par des entretoises rigides 8 et au bâti correspondant 1 par des éléments de liaison 9 également rigides. L'ensemble du siège comme décrit ci-dessus est recouvert d'un rembourrage et d'un garnissage extérieur.

Ce type de siège-baquet connu présente l'inconvénient illustré schématiquement sur la fig. 2, qui représente une vue en coupe transversale à travers le bâti inférieur du siège connu de la fig. 1. Cet inconvénient consiste en ce que, lorsque l'utilisateur exerce par son

poinds une pression sur la surface portante 4, celle-ci, suspendue au bâti 1 par les ressorts 3, tend à prendre la position de service représentée en traits interrompus sur la fig. 2. Les éléments de liaison 9 et les entretoises 8 étant articulés, d'une part, sur la portion 7' du cadre et, d'autre part, respectivement sur le bâti 1 et la surface portante 4, l'angle entre le plan des ailes 6 et ladite surface portante 4 diminue lorsque l'on passe de la position de repos (en traits pleins) à la position de service (en traits interrompus). En pratique, cette diminution de l'angle entre les ailes 6 et la surface portante 4 se traduit par un resserrement desdites ailes contre le corps de l'utilisateur, ce qui, dans certaines conditions, peut se révéler gênant pour celui-ci, voire entraîner son dégagelement du siège. Le même inconvénient existe bien entendu en ce qui concerne la partie dorsale du siège.

Le but de cette invention consiste donc à fournir un siège qui ne présente pas l'inconvénient précité des sièges connus de type baquet. Ce but est atteint par le siège objet de l'invention qui comporte un bâti inférieur et un bâti supérieur auxquels sont suspendues par des moyens élastiques des surfaces portantes formant respectivement le fond et le dossier, et qui est caractérisé par le fait qu'au moins une des surfaces portantes est bordée par deux ailes de support situées latéralement de chaque côté de ladite surface et dans des plans faisant avec celle-ci un angle obtus, et par le fait que le bord extérieur de chaque aile est relié à la surface portante par un organe-ressort déformable dans le plan de l'aile.

Le dessin annexé illustre schématiquement et à titre d'exemple une forme d'exécution du siège selon l'invention.

La fig. 3 en est une vue générale en perspective.

La fig. 4 est une vue en coupe transversale de la partie inférieure du siège selon la fig. 3.

Le siège tel qu'illustré sur la fig. 3 se compose, comme celui connu de la fig. 1, d'un bâti inférieur horizontal 11 sur lequel est articulé un bâti supérieur 12. Des surfaces portantes planes formant respectivement le fond 14 et le dossier 15 sont suspendues aux bâtis respectivement inférieur 11 et supérieur 12 par des ressorts hélicoïdaux 13. Les surfaces portantes 4, 5 sont formées de fils métalliques tendus transversalement entre deux baguettes latérales 20. En outre, un cadre 17 rigide ou semi-rigide entoure partiellement chaque surface portante 4, 5 et forme latéralement le bord extérieur 17' d'ailes de support 16.

Par contre, et c'est en cela que le siège selon l'invention se distingue des sièges connus du même type, la liaison entre le bord extérieur 17' de l'aile de support 16 et la surface portante 14 à laquelle elle est liée est assurée par des organes élastiques formés, par exemple, comme illustré, de deux éléments-ressorts 21 en forme de C disposés face à face et reliés l'un à l'autre par une portion 22 en forme de U à l'envers. Enfin, le bord extérieur 17' de l'aile de support 16 peut en outre être également relié au bâti par un élément de liaison 23.

Ainsi, la présence d'un élément ressort 21 en forme de double C permet à la surface de l'aile de support 16 d'être extensible dans le sens de la flèche h. Comme représenté sur la fig. 4, cela se traduit par le fait qu'en position de service, c'est-à-dire lorsque l'utilisateur exerce par son poids une pression sur la surface portante 14, l'angle entre le plan de l'aile de support 16 et ladite surface portante 14 n'est que très peu diminué (voir position illustrée en traits interrompus), contrairement à ce qui se passe dans le cas d'un siège-baquet connu (fig. 2). Le siège selon l'invention ne présente donc pas l'inconvénient des sièges connus de se resserrer sur l'utilisateur lorsque celui-ci est assis dans le siège. Comme précédemment, ce qui a été décrit en référence à la partie horizontale du siège s'applique de la même manière au dossier de celui-ci.

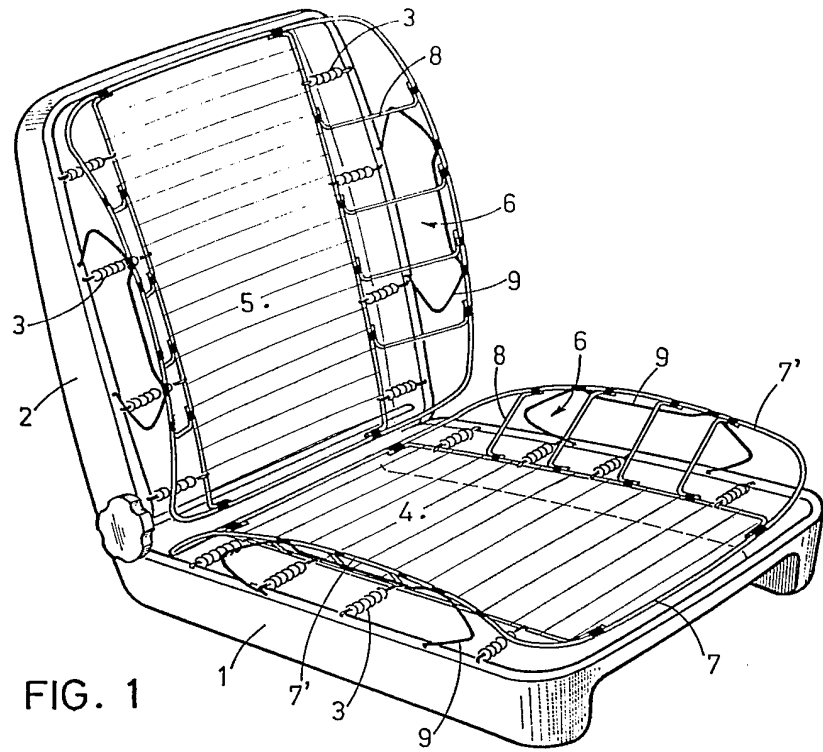


FIG. 1

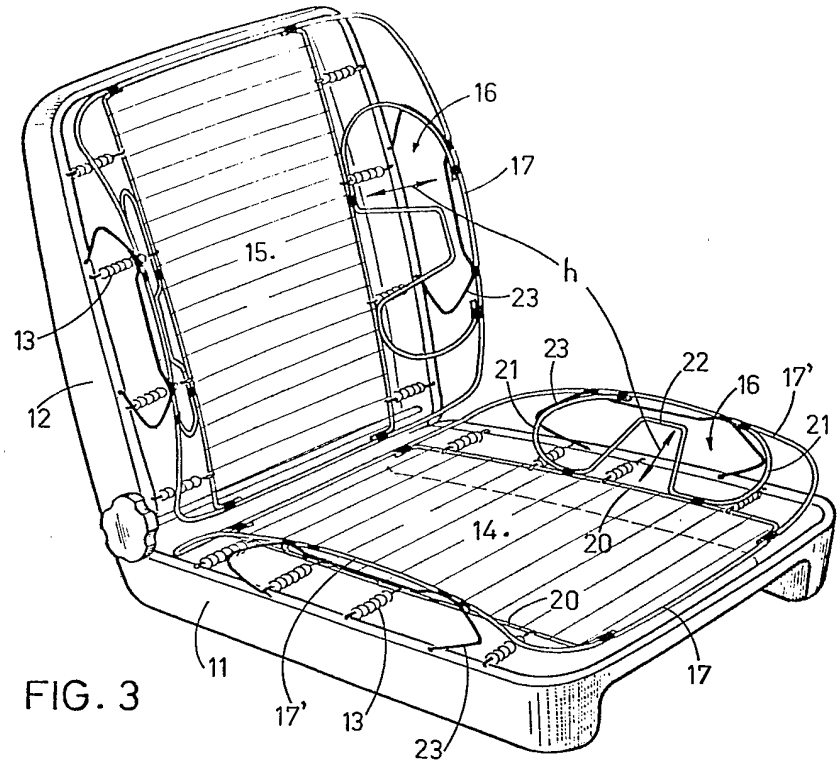


FIG. 3

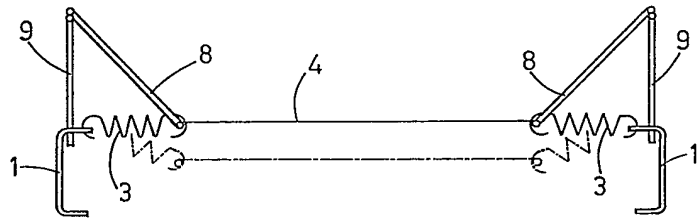


FIG. 2

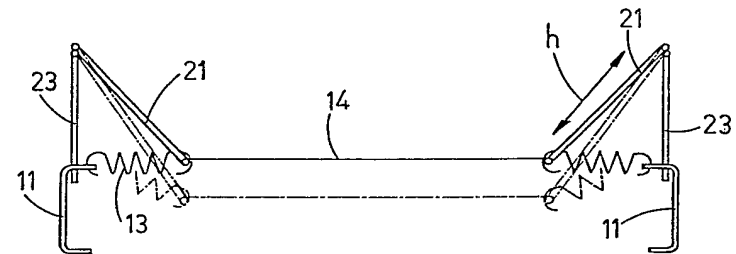


FIG. 4